

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du 18.10.2017  
Et publication en mairie du 18.10.2017

VILLE FRANCHE  
SUR MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2017 À 17H00**

L'an deux mille dix-sept, le onze octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le deux octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

**Étaient Présents :**

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA.

**Absents avec procuration :**

Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Anne RAINAUD,  
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME,  
Madame Marie-Paule ZANOTTI donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI.

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

**12/ OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2017 – DECISION MODIFICATIVE  
N°1**

**Madame Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire expose à ses  
collègues :**

Suite au vote du budget primitif 2017, et compte tenu de réajustement à effectuer sur ce budget annexe en fonction de diverses dépenses et recettes nouvelles intervenues en cours d'année, est soumis au Conseil Municipal

Le projet de décision modificative n°1 était joint en annexe de votre ordre du jour.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

En investissement : le budget en augmentation de **2.587.008,44 €** correspond aux écritures d'ordre budgétaire de l'intégration de l'actif de la Société Publique Locale Villefrancoise au sein de l'inventaire communal, ainsi que des virements de crédits entre articles pour la somme de 45.000 €.

Dépenses :

Opérations d'ordre budgétaire :

S'agissant des biens non amortissables :

- Article 2111 Terrain 2.550.000,00 €

S'agissant des biens amortissables avec une valeur nette comptable au 30 juin 2014 (détail par article budgétaire) :

Article budgétaire	Libellé	Valeur d'achat	Valeur résiduelle au 30 juin 2014
2051	Logiciels	8.760,00 €	1.039,00 €
2088	Acquisition site internet	3.800,00 €	2.097,00 €
2132	Immeuble de rapport (Gambetta)	2.018.176,41 €	1.844.561,41 €
21318	Construction Trésorerie Principale	338.279,07 €	325.641,07 €
21318	Construction Commissariat	275.366,70 €	266.467,70 €
2135	Travaux immeuble Gambetta	10.317,00 €	8.999,00 €
2158	Autre installation matériel et outillage	29.097,86 €	21.168,86 €
2181	Agencement divers	105.123,26 €	94.219,26 €
2182	Materiel de transport	14.756,31 €	11.197,31 €
2183	Materiel de bureau et materiel informatique	57.817,44 €	10.471,54 €
2184	Mobilier	1.235,29 €	1.146,29 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2.862.729,34 €</b>	<b>2.587.008,44 €</b>

virements de crédits

2158 – autres installations techniques 10.000 €  
 2181 – installations agencements divers 15.000 €  
 2184 – acquisition mobilier divers 20.000 €  
 2031 – frais études moins 45.000 €

En Fonctionnement : augmentation du budget de 396.000,00 €

Des recettes nouvelles en fonctionnement et une réalisation plus importante par rapport aux prévisions initiales permettent un réajustement de certaines dépenses dans cette section.

Dépenses :

Chapitre 011 – charges à caractère général 165.000 €  
Chapitre 012 – Frais de personnel 188.985 €  
(Dont 40.000 € de remboursement personnel du CCAS, et 90.000 € de réajustement de crédits )  
Chapitre 014 – FPIC 22.015 €  
(fonds prélèvement des ressources intercommunales - prévu 35.000 € au BP, la dépense mandatée est de 57.015 € en 2017 )  
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 20.000 €  
(dont remboursement suite rétrocession de concession cf délibération du 28 juin 2017)

Recettes :

Chapitre 013 – Remboursement de Charges 12.000 €  
(part à la charge des employés pour les tickets restaurants)  
Chapitre 70 – Produits des services 8.000 €  
(concessions dans le cimetière communal)  
Chapitre 73 – Impôts et Taxes 10.000 €  
(taxes sur les passagers des croisières)  
Chapitre 75 – Reversement du budget annexe 340.000 €  
Chapitre 77 – Produits exceptionnels 26.000 €  
(dont 17.467 € de remboursement de la part de notre assureur pour le personnel municipal)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré par 24 voix pour, 4 contre (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Marie-Paule ZANOTTI) et 1 abstention (Monsieur Richard CONTE).**

**ADOPTE**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
• soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
• soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives